

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES

la  
cgt



20 octobre 2011



**Ensemble**

**changeons**

**la donne**



**CAP ADJOINTS TECHNIQUES**

## LES CANDIDATS CGT ADJOINTS TECHNIQUES

### 2<sup>E</sup> CLASSE

1	Thierry CONSONETTI T.G.I. Marseille (conducteur)
2	Eric ROUMY E.P.E. Roanne
3	Aline VANDENBUSSCHE, T.G.I. Dunkerque (polyvalente)
4	Jacky ARNAUD, C.JN Nantes (polyvalent)

### 1<sup>RE</sup> CLASSE

1	Jean-Michel JOLY C.A. Amiens (polyvalent)
2	Richard JEAN-PHILIPPE E.N.G. Dijon (concierge)
3	Yves GILGER EPEI Strasbourg
4	Christophe GUYONNET-PAYEL, T.G.I. Évreux

### PRINCIPAUX 2<sup>E</sup> CLASSE

1	Jean-Pierre CASTELLON T.G.I. Le Puy-en-Velay (concierge)
2	Rodolphe MAGNES C.A. Montpellier (conducteur)
3	Laurent ROCHER E.N.G. Dijon (imprimeur)
4	Thierry ROBIN P.J.J. E.P.E. Paris

### PRINCIPAUX 1<sup>RE</sup> CLASSE

1	Jacky PERRAUT E.P.E. Nevers
2	André BROCARD C.A. Amiens (polyvalent)
3	Laurent FERRY T.G.I. Nancy (imprimeur)
4	Gérard LABBÉ S.A.R. Paris (polyvalent)



## DES FUSIONS VRAIMENT PAS PAYANTES



→ Le corps des adjoints-techniques a vécu une première fusion des trois filières automobile, ouvrière et de service en 2006... Puis une seconde fusion, à effet du 1er janvier 2009, a regroupé les adjoints techniques de trois directions du ministère à l'exception de la Pénitencière en raison du statut spécial et qu'ils bénéficient de corps de débouché en catégorie B.

Ces fusions n'ont jamais été revendiquées par la CGT. En effet, cela a entraîné la création de spécialités en fonction des qualifications professionnelles «ouvrières» ou de «conduite», avec pour conséquence de fait la polyvalence de fonctions avec un total mélange des genres.

A la PJJ, les adjoints qui avaient été rattachés aux directions territoriales il y a quelques années, sont désormais externalisés vers les services, notamment les hébergements sans en tirer la moindre reconnaissance salariale.

Ils subissent comme les personnels administratifs un véritable plan social qui les oblige à muter sans prise en compte de l'expérience professionnelle.

C'est pourquoi, la CGT revendique aujourd'hui la fusion de l'actuel corps commun avec celui resté à l'écart de la pénitencière, afin d'offrir à tous un débouché en catégorie B.

# UNE PRÉSENCE COMBATIVE POUR PORTER LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS



### RECRUTEMENTS

Aucun recrutement n'a été réalisé lors de ces dernières années. Avec la mise en oeuvre de la L.O.L.F puis de la R.G.P.P. (Révision Générale des Politiques Publiques), des centaines de postes d'adjoints techniques ont disparu, notamment dans les «petites» juridictions et à la PJJ au gré des fermetures de directions ou de services.

L'administration nous a déjà annoncé, qu'aucun recrutement ne serait possible. Seuls, sont privilégiés les détachements des autres administrations qui «dégraissent» les effectifs.

### LES SALAIRES

Comme tous les autres fonctionnaires, les personnels techniques n'ont pas eu d'augmentation des rémunérations à la hauteur de la perte du pouvoir d'achat et ce d'autant plus que le gouvernement continue geler nos salaires, tout en augmentant les cotisations.

La seule «avancée» statutaire récente, uniquement liée à l'augmentation du S.M.I.C. a été la suppression de l'échelle 2 (grade d'agent des services techniques de 2ème classe et de conducteur d'automobile de 2ème catégorie) par fusion avec l'échelle 3... mais elle s'est traduite par un abaissement d'échelon entraînant un allongement de carrière de plusieurs années !

Non concernée par cette mesurette, la filière ouvrière a été, une fois de plus, dévalorisée.

Aucune revalorisation indemnitaire depuis plusieurs années également, avec uniquement la mise en place, pour la seule année 2009, d'une «indemnité modulable au mérite», attribuable à la tête du client. Rappelons que suite à notre recours, le Conseil d'État a annulé cette indemnité...

### LA FORMATION

Les adjoints techniques doivent bénéficier d'une formation initiale, comme les adjoints administratifs, avec un passage dans les Ecoles, socle commun pour l'ensemble des fonctionnaires de catégorie C de notre Ministère, afin de connaître le fonctionnement et les caractéristiques de chaque direction, le statut général des Fonctionnaires et les statuts particuliers.

### MUTATIONS

Dans le cadre d'une demande de mutation, l'adjoint technique a plusieurs solutions :

✓ La plus facile est de demander sa mutation sur un poste publié comme «agent polyvalent» (ce qui ne veut pas dire «bon a tout faire»), puisque ce sont la majorité des postes existants....

✓ Il est devenu très difficile maintenant de demander sa mutation sur la même spécialité car les postes deviennent de plus en plus rares ou polyvalents et les spécialités disparaissent, ce qui entraîne la disparition des métiers.

✓ Il est bien compliqué d'obtenir sa mutation sur un poste publié avec une spécialité différente de la sienne car l'adjoint technique doit formuler une demande de changement de spécialité en même temps que la demande de mutation ..... L'adjoint technique doit alors justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans la spécialité revendiquée, ou du permis de conduire véhicule léger (permis B) pour les adjoints techniques de 2ème classe, voire de tous les permis poids lourd (permis C) et transport en commun (permis D) pour les adjoints techniques de 1ère classe et les adjoints techniques principaux (échelles 4,5 et 6).

Ensuite, dans l'hypothèse où un avis favorable est donné pour le changement de spécialité, s'il obtient un avis favorable à sa mutation, l'adjoint technique acquiert la spécialité en libérant son poste sur lequel la spécialité est conservée. En revanche, si l'adjoint technique ne bénéficie pas d'un avis favorable à sa mutation, il garde la spécialité sur le poste où il est affecté.

Mais derrière les principes statutaires, il y a les pratiques et les turpitudes de l'administration, comme par exemple la «profilisation» des postes ou encore les restructurations, ce qui permet aux directions ou hiérarchies locales de choisir leur candidat... et nous sommes bien seuls à dénoncer les abus...

**LE 20 OCTOBRE 2011  
CHANGEONS LA DONNE  
TOUS ENSEMBLE  
VOTONS POUR**



## NOS REVENDICATIONS CGT

### EMPLOIS

Nous revendiquons un recrutement massif d'Adjoints Techniques toutes spécialités possibles, au moins un adjoint technique par juridiction ou Service à la PJJ. Nous réclamons l'arrêt du recours systématique aux sociétés privées pour les fonctions d'entretien, de sécurité et de gardiennage avec un retour de fonctionnaires affectés à ces tâches.

Nous revendiquons le maintien d'au moins un poste de concierge dans chaque juridiction où ces postes existent, ce qui participe de fait à la sécurité des personnes et des lieux.

### CRÉATION DE PLATES-FORMES TECHNIQUES

L'idée avait été lancée par l'administration dans les années 2001-2002 : la création de plates-formes techniques rattachées aux cours d'appel, regroupant toutes les spécialités techniques (imprimeur-électricien-maintenance-plombier etc.), pouvant intervenir dans tous les services du ministère sur une aire géographique repérée.

Cela permettrait enfin de voir aboutir une vieille revendication de la C.G.T., la création d'un corps de B Technique (corps de technicien ou de conducteurs de travaux), ce qui est largement justifié par les nombreux programmes de rénovation et d'expansion des bâtiments suite à la réforme de la carte judiciaire, objectif également atteignable par une fusion avec le corps de la pénitentiaire.

Cela permettrait de préserver l'emploi public, aujourd'hui menacé, mais aussi de mener une véritable politique de recrutement afin de réduire le recours systématique aux sociétés privées.

### SALAIRE et INDEMNITAIRE:

Avec la CGT, nous réclamons l'augmentation du SMIC à 1600 euros par mois et une carrière qui commence à 1,2 SMIC (soit 1920 euros) et se termine à 2,4 SMIC (soit 3840 euros).

Nous revendiquons l'intégration des primes dans les salaires et dans le calcul des pensions de retraites.

Nous revendiquons une augmentation des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants et qu'elles soient appliquées à tous les personnels techniques.

Nous réaffirmons notre opposition à toute forme de primes « au mérite » ou « à la tête du client ».

### LES CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE

Nous réclamons le respect de cette spécialité, une harmonisation vers le haut concernant l'attribution de tenues vestimentaires, l'augmentation progressive du coefficient et dans l'immédiat le passage au coefficient 3 pour le régime indemnitaire spécifique.

### FORMATION

Nous exigeons une formation continue, tout au long de la carrière, qualifiante et adaptée pour les personnels techniques dans l'ensemble des spécialités existantes, afin de pouvoir donner une suite favorable à leurs souhaits d'orientation professionnelle.

Nous revendiquons par exemple, l'obtention des moyens budgétaires afin que les adjoints polyvalents ou les conducteurs d'automobile n'ayant que le permis B puissent passer tous les permis ou encore l'obtention de spécialisations techniques validées et reconnues. Cela doit s'inscrire dans tous les plans de formation régionale, afin de faciliter une mutation ou un avancement.

### AVANCEMENTS

Nous revendiquons l'augmentation du taux de promus/promovables dans chaque grade et dénonçons la baisse de ceux-ci en 2011.

Nous dénonçons également les effets pervers de l'évaluation professionnelle dans la mesure où nous ne pouvons plus privilégier l'ancienneté des agents.

Nous exigeons aussi que soient pris en compte, pour l'avancement, les anciens collègues O.P. ou M.O., qui ont dû passer des concours ou examens pour obtenir un grade supérieur.

### BONIFICATIONS

Nous exigeons une totale transparence de la répartition des mois de réduction et de majoration d'échelon que le nouveau système d'évaluation professionnelle a rendu plus complexe et qui est totalement dévoyé dans de trop nombreuses cours d'appel.

La C.A.P. ne fait que valider des données qui nous sont communiquées, sans connaître les répartitions par cour d'appel ou structures pour les autres directions.

**LE 20 OCTOBRE 2011**  
**CHANGEONS LA DONNE**  
**TOUS ENSEMBLE**  
**VOTONS**

la  
**cggt**



**POUR VOTER CGT,**  
**VOUS DEVREZ VOTER**  
**POUR LA LISTE**  
**SOUTENUE**  
**PAR LE SIGLE CGT**